PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2009

*****

L'an deux mil neuf, le vingt trois du mois de avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :
M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien Adjoints
MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, COLIN Hubert, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR :
Mme MANGIN Stéphanie ayant donné pouvoir à M. JEANGEORGES Sébastien

ABSENTS EXCUSES :
MM. LACOTE Bernard, AUBRY Chantal, FETET Coralie, URLACHER Monique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VUILLEMIN Martial est élu secrétaire de séance.

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire ayant exposé au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement du bail de chasse, il précise qu'étant chasseur lui-même, il ne participera pas au vote et se retirera de la salle .

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, ce dernier s'étant retiré, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de renouveler le bail au profit de la Société de chasse locale de gré à gré,
- FIXE la durée du bail à 12 années
- FIXE le montant de la redevance annuelle à 1 500 € actualisable.

*****

II- CONVENTION D'OCCUPATION TERRAIN

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il y aurait lieu de se prononcer également sur le renouvellement de la convention d'occupation de terrain en forêt communale du chalet des chasseurs pour une durée équivalente au bail de location de chasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- DONNE son accord au renouvellement de ladite convention ceci pour 12 années.

III- AVENANT CONVENTION EPFL

Monsieur le Maire expose que, suite à des retards pris dans la remise en état du terrain de la friche industrielle TENTHOREY qui doit être rétrocédé à la commune, il y aurait lieu de l'autoriser à signer un avenant à la convention d'origine, cet avenant fixant la date d'acquisition au plus tard le 30 juin 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

*****

IV- INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de 2008, il y a lieu que celui-ci se prononce sur l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier receveur Municipal M. BANDELIER, et d'en fixer le taux.

Le Conseil Municipal, à la majorité (**13 voix pour**, **5 abstentions**, **1 contre**) :

- DECIDE de maintenir l'indemnité de conseil à M. BANDELIER, receveur municipal, et fixe le taux à 100 %.

*****

V- RENOUVELLEMENT ADHESION DE LA COMMUNE A LA P.A.I.O.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de renouveler son adhésion à la P.A.I.O.
- DIT que les crédits pour la cotisation fixée à **0,65 €** par habitant soit **2 185,95 €** sont prévus au budget.

*****

VI- ADHESION AU C.A.U.E. DES VOSGES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (C.A.U.E.), la cotisation étant **de 0,085 €** par habitant soit pour Eloyes **285,94 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'adhérer au C.A.U.E. des Vosges pour une cotisation de **0,085 €** par habitant.

*****

VII- SUPPRESSION DE L'ESCOMPTE POUR REGLEMENT COMPTANT DES COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer l'escompte pour règlement comptant sur les ventes de coupes de bois.

*****

VIII- BRIGADE EQUESTRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du vote du budget forêt 2009, il a été inscrit un crédit de 300 € pour le passage de la brigade équestre ; il informe le conseil que dans le cadre de sa délégation, il a signé la convention.

*****

IX- INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil général accorde une aide financière de 60 € à chacun des 24 élèves des classes CM1/CM2 et des 23 élèves de la classe de CM1 afin de financer leur classe de découverte.

Diagnostic réseau d'eau :

Le cahier des charges ayant été validé par l'agence de l'eau, la consultation est finalisée, remise des offres pour le 22 mai 2009.

Lettres de remerciements subventions :

Monsieur le Maire informe le conseil de lettres de remerciements pour les subventions accordées.

Prêt à poster :

Il est demandé à chacun de réfléchir sur la photo qui pourrait illustrer le prêt à poster.

Il est ensuite fait un rappel des journées « environnement » organisées par le Conseil Municipal des Jeunes, Monsieur le Maire saluant l'initiative et le travail de ces jeunes et espère que ces journées seront une grande réussite.

*****

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 H 10 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 24/04/2009